



SOMMAIRE

	Pages
Point 21 de l'ordre du jour:	
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	1
Discours de l'honorable Tun Dr Ismail bin Dato Abdul Rahman, premier ministre adjoint de Malaisie	1
Discours de M. János Peter, ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise	5
Discours de M. Mohsen Alaini, premier ministre et ministre des affaires étrangères de la République arabe du Yémen	11

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. l'honorable Tun Dr Ismail bin Dato Abdul Rahman, premier ministre adjoint de Malaisie.
2. **M. ISMAIL** (*interprétation de l'anglais*): C'est avec un plaisir sincère que je vous adresse, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est en effet pour nous un privilège qu'une personne de votre érudition et de votre expérience diplomatique préside l'Assemblée en cette session historique et importante. Votre élection à la présidence de l'Assemblée est un hommage éloquent rendu à vous personnellement en raison de vos éminentes qualités personnelles. Elle montre aussi l'estime dans laquelle votre pays, la Norvège, est tenu pour son remarquable dévouement et sa contribution à la cause de l'ONU.
3. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour transmettre à votre distingué prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, du Libéria, l'admiration et les remerciements de ma délégation pour avoir dirigé les travaux de la vingt-quatrième session avec grâce et distinction.
4. En cette session commémorative, je tiens à rendre particulièrement hommage à notre Secrétaire général, U Thant. En ces années difficiles où il exerce ses fonctions, il est devenu le symbole de tout ce qu'il y a de meilleur à l'ONU et il a constamment œuvré pour la cause de la paix avec une rare compétence, un courage inlassable et une grande prévoyance. Nous nous rappellerons tous avec

*Les 1865ème à 1870ème, 1872ème à 1879ème et 1881ème à 1883ème séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

gratitude qu'il a décidé, tout à fait contre son désir et son inclination, d'accepter un deuxième mandat. Au nom du Gouvernement de la Malaisie, je désire remercier U Thant de son dévouement et des services désintéressés qu'il a rendus à la cause de l'ONU et de la paix mondiale.

5. Il y a 25 ans, de la sauvagerie brutale et destructive de la seconde guerre mondiale l'ONU est née, apportant à l'humanité un espoir nouveau de paix durable et de vie meilleure. A San Francisco, les fondateurs de l'Organisation ont inscrit dans la Charte la détermination des peuples du monde de sauvegarder la paix, de protéger les droits de l'homme, d'établir la justice et le règne du droit, et de favoriser l'essor économique et le progrès social dans un monde libéré de la domination et de l'exploitation. La Charte a fourni à la communauté des nations un nouveau cadre de buts et principes devant guider les nations dans leurs rapports les unes avec les autres et dans leur effort commun en vue d'établir un ordre international pacifique, progressif et juste.

6. Si l'on jette un coup d'œil sur ce qui s'est passé au cours de ce dernier quart de siècle, il est évident que, dans la poursuite des idéaux consacrés dans la Charte, nos réalisations ont été limitées. Mais, il ne faut pas pour autant les sous-estimer.

7. Dans le domaine du maintien de la paix, l'ONU peut se déclarer très satisfaite du succès de ses opérations de maintien de la paix au Cachemire, en Asie occidentale, au Congo et à Chypre.

8. Dans le domaine de la décolonisation, l'heureuse émancipation de plus d'un milliard d'êtres humains qui ont été libérés du joug colonial aurait été beaucoup plus longue et beaucoup plus difficile sans l'ONU.

9. Dans le domaine des droits de l'homme, il y a l'historique Déclaration universelle, et, au cours des dernières années, un travail intensif et constructif a permis d'aboutir à diverses conventions concernant les droits de l'homme.

10. Dans le domaine du désarmement, l'ONU peut se prévaloir de quelques succès, notamment, au cours des dernières années, où elle a joué son rôle dans la signature d'un certain nombre d'accords importants sur la limitation des armements.

11. Une réalisation beaucoup plus tangible bien que moins sensationnelle est celle que l'ONU a accomplie dans le

domaine du développement social et économique. Grâce à son réseau d'institutions spécialisées et de programmes spéciaux, elle a lancé une stratégie globale pour le développement qui constitue un effort de coopération internationale sans précédent pour élever les niveaux de vie dans les pays moins développés.

12. L'énumération que je viens de faire ne rappelle évidemment que quelques-unes des réalisations obtenues par l'ONU. Mais bien que l'Organisation puisse prétendre avoir réalisé certains des idéaux énoncés il y a 25 ans, ces réalisations sont loin de répondre aux espoirs et à l'attente des peuples du monde. Des guerres se poursuivent encore. Les droits de l'homme continuent à être violés. Des millions d'hommes vivent encore sous le joug colonial. Des millions d'autres souffrent toujours de l'oppression de l'*apartheid*. Les deux tiers de l'humanité continuent à vivre dans la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme.

13. Mais les maux et les déceptions du monde actuel ne devraient pas nous inciter au pessimisme et au désespoir quant à l'efficacité de l'ONU. Certes, les cyniques ne manquent pas. En fait, au cours de ces quelques dernières années, mon gouvernement s'est aperçu qu'un esprit croissant de cynisme et de lassitude menace de plus en plus d'envahir les rouages de l'Organisation elle-même. Les appels et les rappels réitérés des petits pays et des pays en voie de développement pour obtenir de meilleures conditions commerciales, une aide économique plus positive, un soutien plus substantiel pour l'élimination du colonialisme et du racisme ont été tournés en dérision comme s'ils étaient des témoignages d'irresponsabilité et de manque de maturité. On commente en raillant le fait que les résolutions de l'ONU ne résolvent pas forcément les problèmes en discussion.

14. Nul mieux que nous, les pays pauvres et faibles du monde, n'est conscient du fait que les clameurs de nos condamnations et de nos supplications ne sauraient résoudre aucun de nos problèmes, mais arrêtons-nous un instant et demandons-nous si, en fait, le monde est devenu indifférent parce que nos appels ont été trop bruyants ou bien si nous aurions dû parler plus fort et avec plus d'insistance dans l'espoir de nous faire entendre dans un monde qui est devenu de plus en plus insensible? Où sont en vérité ceux qui font preuve d'irresponsabilité? Sont-ce ceux qui s'efforcent sciemment, par l'intermédiaire de cette organisation, d'instaurer dans le monde plus de paix, de progrès et de justice, ou bien ceux qui, à l'abri de leur prospérité, se refusent maintenant à prendre l'ONU au sérieux? Ne nous bornons pas à demander qu'il soit mis terme aux récriminations et aux manifestations d'amertume. Il y a mieux à faire. En fait, la Malaisie demande que s'établisse un dialogue rationnel, réfléchi et pratique. En même temps nous demandons que l'on comprenne les déceptions et les misères causées par la pauvreté, l'*apartheid* et la domination coloniale. Il ne suffit pas de nous demander d'éviter certaines questions inopportunes ou de faire preuve de plus de patience et d'être par conséquent, comme on dit, plus pratiques et plus pragmatiques.

15. Certes, des imperfections peuvent exister dans l'organisation et les méthodes de travail de l'ONU. Il est donc

important d'étudier cette question à fond en vue d'améliorer l'appareil de l'Organisation et d'utiliser au mieux nos ressources et nos énergies. C'est dans cet esprit que ma délégation, avec d'autres, a proposé une résolution tendant à rationaliser les méthodes de travail et l'organisation de l'Assemblée générale. Mais tout cela ne devrait pas nous faire perdre de vue les profondes déceptions et les misères dont souffre une si grande partie de l'humanité et le fait patent que certaines des défaillances ou certains des échecs attribués à l'ONU ont été, en fait, provoqués par le fait que les Etats Membres n'ont pas voulu observer strictement la Charte.

16. J'aborde maintenant la situation politique internationale qui, actuellement, en ce début des années 70, est toute différente de ce qu'elle était au début des années 60. Le dégel dans la guerre froide fait place à une détente croissante entre les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous nous félicitons de cette heureuse tendance et nous espérons qu'elle se poursuivra au cours des années à venir sans exercer en quoi que ce soit une influence défavorable sur les intérêts des puissances petites et moyennes. Mais il n'en reste pas moins que les rivalités fondamentales, les antagonismes et les luttes pour les sphères d'influence se font toujours grandement sentir et sont une cause de tensions et de divisions.

17. C'est un fait également que le monde actuel n'est plus bipolaire. Il est, sinon multipolaire, du moins tripolaire. Je fais naturellement allusion, plus précisément, à la République populaire de Chine, dont l'absence de l'Organisation révèle une sérieuse faiblesse de l'ONU. Le fait de refuser à une grande puissance le rôle qui est le sien ne peut mener à l'établissement d'un ordre mondial harmonieux et stable. Ce n'est certes ni l'endroit ni le moment pour examiner la longue suite de causes et d'effets qui a fait que la République populaire de Chine est absente de l'ONU. J'indique simplement ici que, de l'avis de mon gouvernement, compte tenu du droit du peuple de Taïwan à disposer de lui-même — droit que les Etats Membres de cette organisation ne sauraient dénier à aucun peuple —, la Chine devrait être pleinement et dûment représentée au sein de notre organisation. L'exclusion de la Chine de l'ONU et du grand courant de l'activité internationale témoigne d'un manque de réalisme, de myopie politique et ne profite à personne.

18. Je passe à la situation en Asie du Sud-Est; mon gouvernement est vivement préoccupé par la poursuite de la guerre en Indochine car elle constitue une menace immédiate et grave pour la paix, le progrès et la stabilité de la région. Nous sommes, de plus, péniblement impressionnés en voyant nos voisins d'Indochine, particulièrement au Viet-Nam, subir depuis si longtemps les maux de la guerre sans qu'apparaisse aucun espoir de voir poindre la paix. Les événements récents survenus dans cette région, qui ont provoqué une recrudescence des combats au Laos et l'extension de la guerre au Cambodge, ont envenimé une situation déjà grave. Malgré le ralentissement apparent des combats en cours, ces événements montrent combien il est urgent de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Car, faute d'être arrêtée à temps, la guerre d'Indochine risquerait de s'étendre de nouveau et d'atteindre des niveaux plus dangereux encore donnant ainsi naissance à une situation qui, sur le plan militaire comme sur le plan diplomatique,

rendrait un règlement pacifique infiniment plus difficile qu'il ne l'est déjà.

19. Dans son vif désir de paix, la Malaisie, avec plusieurs autres pays, a assisté à la Conférence des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Djakarta en mai dernier. Malheureusement, la participation à cette conférence n'a pas été aussi vaste que nous l'aurions voulu. Bien qu'elle ait été convoquée spécialement en raison des événements dangereux qui se déroulaient au Cambodge à ce moment-là, la Conférence avait pour objectif de rechercher les moyens pacifiques de rétablir la paix au Cambodge et en Indochine d'une façon générale, et de permettre aux populations des Etats intéressés de maintenir leur souveraineté nationale, leur neutralité et leur intégrité territoriale. Quoique l'initiative de la Conférence de Djakarta et de la mission composée de trois personnalités qui l'a suivie — et dont la Malaisie était membre — n'ait pas été fructueuse pour le moment, la Malaisie continuera d'explorer toutes les possibilités de contribuer positivement à la solution du conflit.

20. A ce propos, nous avons pris note des diverses déclarations faites au cours de ces dernières semaines par les parties aux négociations de Paris. Je pense plus précisément à la Déclaration faite par le président Nixon le 7 octobre. A notre avis, c'est une déclaration sincère et intéressante et, sans entrer dans les détails des propositions qu'elle contient, je peux dire qu'à notre avis elle représente un effort sérieux et significatif, et que nous continuons à espérer qu'elle recevra une réponse dûment pesée et constructive des parties auxquelles elle est adressée.

21. En fin de compte, la voie d'un règlement pacifique du conflit se trouve dans l'application des principes de non-ingérence, de libre détermination et de neutralisation de la région indochinoise. Le prix effrayant que le peuple du Viet-Nam a payé au cours des deux dernières décennies montre assurément que c'est dans cette direction qu'il faut s'engager. En même temps, mon gouvernement pense que les leçons du Viet-Nam ont montré clairement la nécessité de neutraliser tout l'ensemble de cette région.

22. C'est pourquoi je voudrais, du haut de cette tribune, réitérer l'appel de mon gouvernement en faveur de la neutralisation non seulement de la région indochinoise, mais aussi de toute la région du Sud-Est asiatique sous la garantie des trois superpuissances: la République populaire de Chine, l'Union soviétique et les Etats-Unis. Cette neutralité garantie éliminerait les germes de tout conflit possible et assurerait une paix durable. Bien entendu, mon gouvernement se rend parfaitement compte que nous sommes encore loin de cet objectif mais, croyons-nous, il devrait avoir priorité à l'ordre du jour des préoccupations de notre région. Il faut que chacun des pays de notre région mette sa propre maison en ordre. Il faut aussi assurer des contacts étroits et une coopération bilatérale et multilatérale entre les pays de la région et, par là même, développer le sens de la solidarité et de la conscience régionales.

23. Enfin, il nous faut démontrer que notre activité et notre politique ne nuisent pas aux intérêts fondamentaux légitimes des grandes puissances. Ce n'est qu'ensuite que les pays de la région pourront rechercher et obtenir des trois superpuissances leur garantie pour leur indépendance, leur

intégrité et leur neutralité. Une Asie du Sud-Est neutre, libre de toute dépendance à l'égard des grandes puissances, à l'abri des menaces et des subversions extérieures, serait certainement à l'avantage de tous les intéressés.

24. Un autre problème exige une solution urgente: c'est celui de la situation explosive qui règne en Asie occidentale. Depuis plus de 20 ans, les populations déplacées et dépossédées de Palestine, qui ont été évincées de leurs foyers à la suite de la création d'Israël, languissent dans des conditions de misère et d'injustice indicibles. Je voudrais affirmer ici, une fois de plus, la conviction de mon gouvernement que, pour établir une paix durable au Moyen-Orient, il doit y avoir restauration totale et juste des droits inaliénables du peuple de Palestine. C'est là le nœud du problème de l'Asie occidentale, dont la juste solution est la condition préalable à toute paix durable dans cette région.

25. Le maintien de l'occupation de terres arabes par Israël constitue une sérieuse violation des principes de la Charte et pose une grave et immédiate menace à la paix. La mise en œuvre de la résolution 242 (1967), adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, devient de plus en plus urgente en présence de la tension toujours plus grande et de la situation toujours plus sérieuse dans cette région. Les derniers événements, et notamment la reprise de la mission de l'ambassadeur Gunnar Jarring, nous offrent quelque espoir. Mon gouvernement se félicite de l'initiative prise récemment par la mission Jarring pour arriver à un règlement pacifique dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité. Cependant, nous sommes gravement préoccupés par le peu de progrès accompli jusqu'à présent dans cette voie et nous espérons que l'on trouvera rapidement un moyen de sortir de cette impasse.

26. Cette année-ci est également l'année de la commémoration du dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur le colonialisme. Malgré les très importants progrès accomplis dans le domaine de la décolonisation, nous constatons que le dernier carré des colonialistes est plus consolidé que jamais en Afrique australe. En fait, avec le temps, les forces du racisme et de l'oppression en Afrique du Sud, en Namibie, en Rhodésie du Sud, en Angola et au Mozambique sont devenues de plus en plus entêtées et arrogantes, encouragées et renforcées qu'elles sont par l'attitude et l'activité de leurs partenaires commerciaux et de leurs fournisseurs militaires.

27. Nous en appelons donc aux pays qui sont en mesure de provoquer un changement en Afrique australe pour qu'ils réexaminent leur politique actuelle et se posent la question de savoir quels objectifs ils peuvent espérer atteindre en poursuivant cette politique. Si, comme nous le croyons et comme nous l'espérons, cet objectif est l'élimination du colonialisme et du racisme en Afrique australe, nous ne pouvons que demander si, au cours de toutes ces années, cet objectif a été vraiment servi par leur politique. La réponse est très nette. D'autre part, les mesures qu'il y aurait lieu de prendre ont été indiquées avec précision et clarté, lors de l'examen de cette question par notre organisation année après année. Nous continuons d'espérer que, pour des raisons de moralité, d'humanité et tout simplement d'intérêt à long terme, ces appels et les

résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité seront entendus et respectés.

28. La Malaisie, quant à elle, voudrait réaffirmer, du haut de cette tribune, son appui total aux populations de l'Afrique australe qui luttent contre le colonialisme et le racisme, et dire que nous sommes prêts à contribuer, par tous les moyens possibles, à cette lutte. Evidemment, les combattants de la liberté de l'Afrique australe n'ont pas besoin que nous leur fassions la leçon pour comprendre qu'il s'agit avant tout de leur propre lutte, pour laquelle ils doivent mobiliser toutes leurs forces. Mais nous devons leur offrir toute l'assistance et tous les encouragements dont nous sommes capables. A ce propos, je voudrais déclarer que mon gouvernement condamne toute violation de l'embargo mis par le Conseil de sécurité sur la vente des armes à destination de l'Afrique du Sud.

29. Je passe maintenant à ce qui est peut-être la question la plus importante pour les pays en voie de développement tels que le mien, à savoir notre développement et nos efforts pour nous élever jusqu'aux niveaux actuels de la science, de la technique et de l'électronique. Evidemment la responsabilité primordiale incombe à chaque pays pris individuellement. Mais tout comme l'ONU s'est engagée à sauvegarder la paix internationale, à assurer le respect des droits de l'homme et à promouvoir la libération des peuples colonisés, nous avons pris l'engagement d'arriver pour tous les peuples à la justice et au bien-être économique. Il ne saurait y avoir de paix durable tant que les deux tiers du genre humain vivront dans la pauvreté, l'analphabétisme et l'ignorance: notre interdépendance est totale. C'est bien ce concept d'un monde qui est un qui a inspiré les fondateurs des Nations Unies, il y a 25 ans, et qui devrait continuer de nous guider aujourd'hui. Mon gouvernement est prêt à faire tout son possible pour nous-mêmes, mais nous sommes également décidés à coopérer avec les autres nations, amies et voisines, pour promouvoir les intérêts de chacun dans une atmosphère de prospérité et de progrès.

30. C'est donc avec espoir et confiance, mais en même temps avec inquiétude, que la Malaisie envisage la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du développement qui doit commencer avec la présente session. De toute évidence, les espoirs qu'avait fait naître la première Décennie du développement sont loin d'avoir été réalisés, en grande partie du fait que les pays développés ne se sont pas acquittés de leurs responsabilités, comme un simple coup d'œil sur le rapport Pearson¹ suffit à le prouver.

31. Il est essentiel de mobiliser la bonne volonté politique en vue d'un effort plus grand si l'on veut éviter à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement le sort regrettable de la première. L'intérêt bien compris de chaque nation demande une action plus étendue et plus énergique que par le passé. Les déclarations de principes généraux et de buts généraux ne sauraient suffire. Il doit y avoir, de la part tant des pays développés que des pays en voie de développement, des engagements précis et concrets. Cela comprend notamment la fin de l'obligation pour le bénéficiaire de l'assistance d'acheter au pays donateur, des dispositions en vue d'assurer le commerce des

produits de base, des préférences générales et non point sélectives, des courants d'assistance et de capitaux, des critères d'aide en termes économiques et non pas politiques, le recours à des institutions multilatérales pour la répartition de l'assistance, le transfert des techniques et la reconnaissance du fait que les objectifs de croissance devraient être envisagés non pas seulement en termes de produit national brut mais aussi d'objectifs sociaux qui permettraient de surmonter les privilèges sociaux et de classe. D'autre part, il faut envisager des changements d'organisation dans le système de développement de l'ONU et, en particulier, dans le Programme des Nations Unies pour le développement, si l'on veut atteindre les objectifs de la deuxième Décennie de développement. La *Capacity Study*, connue également sous le nom de *Jackson report*², a fait beaucoup réfléchir dans ce sens, ce qui, nous l'espérons, portera des fruits au cours de la présente session.

32. Le problème auquel nous devons faire face aujourd'hui est la nécessité de combler le fossé entre la promesse et la réalisation, entre les espoirs et les engagements des fondateurs de l'Organisation et les déceptions et les frustrations que l'on éprouve après 25 ans d'existence de l'ONU. En même temps, des problèmes nouveaux se posent à nous: ceux de la population, de l'assainissement du milieu, des nouvelles frontières que constituent les fonds marins et l'espace extra-atmosphérique.

33. Comme les membres de l'Assemblée le savent, le mois dernier, en Malaisie, nous avons été témoins d'un transfert dans le calme du pouvoir du gouvernement précédent à un nouveau gouvernement sous la direction de Tun Abdul Razak. Dans notre politique nationale, nous nous inspirons de notre *Rukunegara*, notre idéologie nationale, en vue de nous permettre de réaliser une plus grande unité de toutes nos populations, de maintenir une façon démocratique de vivre, de créer une société de justice au sein de laquelle les richesses de la nation seront équitablement réparties, d'envisager avec libéralisme nos cultures et nos traditions qui sont riches et diverses, et d'édifier une société progressiste orientée vers la science et la technique modernes. Dans nos relations extérieures, nous tendons la main de l'amitié à tous les pays qui veulent être nos amis sur la base du respect mutuel de l'indépendance et de l'intégrité de chacun. Nous serons loyaux envers nos amis, comme nous l'avons été par le passé, et nous accueillerons volontiers la coopération et l'assistance amicales de tous les pays. Nous poursuivrons notre politique étrangère indépendante, en établissant notre jugement sur chaque cas particulier dans l'esprit de la paix, de la décolonisation et du développement. Du haut de cette tribune et en cette occasion solennelle, je tiens tout particulièrement à proclamer notre foi inébranlable en l'ONU, en les buts et principes de la Charte. Le Gouvernement et le peuple de la Malaisie s'engagent, ici, à apporter tout leur soutien à la réalisation de ces idéaux et de ces objectifs. Notre voix n'est pas forte dans les conseils du monde, mais nous parlerons toujours sans amertume ni rancœur au service de la vérité, de la justice et des valeurs humaines.

34. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. János Peter, ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise.

¹Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969.

²*Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.70.I.10).

35. M. PETER (*interprétation de l'anglais*): C'est un grand honneur pour moi que d'avoir cette occasion de vous saluer, Monsieur le Président, en votre qualité de président de la vingt-cinquième session commémorative des Nations Unies. Je suis extrêmement heureux de souligner que, il y a quelques mois, vous nous avez fait l'honneur de nous rendre visite en Hongrie. A l'époque, vous n'êtes pas venu à Budapest même, mais vous avez visité Veszprem, l'une des anciennes capitales de cette Hongrie vieille de 1 000 ans. J'espère que, lors de votre prochaine visite, vous viendrez aussi à Budapest.

36. Au cours des séances solennelles de cette session commémorative, toutes les délégations, tous les gouvernements des Etats Membres — quel que soit leur régime ou leur passé historique — se sont montrés préoccupés des questions posées avec une frappante concision par le Secrétaire général, U Thant, dont l'expérience va plus loin que la nôtre dans le secteur de la vie et des activités de cette organisation. Dans l'introduction à son rapport, le Secrétaire général résume son expérience des problèmes dans les termes suivants:

“Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle jouer un rôle de plus en plus vital dans le monde de demain? Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle utiliser plus efficacement les possibilités dont elle dispose pour régler les différends entre les Etats souverains qui la composent? Quels changements pourraient être apportés à son mode de fonctionnement afin que tous les moyens qu'elle offre d'améliorer la condition humaine soient pleinement mis en œuvre?” [A/8001/Add.1 et Corr.1, par. 10]

37. C'est là, sans nul doute, un bon résumé des questions vitales qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général y répond en déclarant, avec un fervent espoir:

“Je souhaite ardemment que nous trouvions des réponses à de semblables questions et que nous continuions de progresser — même si les progrès peuvent parfois paraître bien lents et pénibles — vers la réalisation des nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.” [Ibid.]

38. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire de Hongrie sont disposés à porter leur part de la responsabilité commune et à coopérer avec les Etats Membres afin de trouver, de formuler et de mettre en application des mesures réalistes pour assurer un avenir heureux et pacifique à la famille des peuples. Il nous paraît évident que les objectifs fixés aux peuples par la Charte — vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, libérés du fléau de la guerre — ne peuvent être atteints que par une entreprise commune de tous les Etats Membres.

39. La Hongrie et son peuple offrent l'expérience de leur histoire millénaire comme modeste contribution aux activités régulières et quotidiennes des Nations Unies et souhaitent l'unir à l'expérience des autres Etats Membres des Nations Unies, des plus anciens et des plus jeunes, afin de dégager une sagesse collective.

40. Tandis que nous sommes absorbés par cette réflexion — pendant cette période du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies — et par les ombres et les clairs de la situation internationale actuelle, je voudrais, en résumant les expériences de la République populaire de Hongrie, répondre à quatre questions avec la simplicité et la clarté voulues pour un auditoire venant de pays à l'histoire et aux systèmes sociaux divers. Premièrement: comment le monde dans lequel nous vivons a-t-il changé au cours des 25 dernières années? Deuxièmement: quel rôle les Nations Unies ont-elle joué dans le processus du changement du monde? Troisièmement: qu'était la Hongrie avant ce changement mondial et qu'est-elle maintenant? Quatrièmement: quels enseignements pouvons-nous tirer de ce quart de siècle par rapport à la poursuite d'un avenir de bonheur et de paix?

41. Je reviens maintenant à la première question: comment le monde a-t-il changé en 25 ans?

42. Comment a-t-il changé pour ce qui est des risques de guerres et des chances de paix?

43. En bref, les changements peuvent être décrits de la façon suivante. Au cours des 25 ans qui se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous avons réussi à conjurer les divers périls d'une troisième guerre mondiale et, aujourd'hui, nous voyons la possibilité d'une élimination définitive de la guerre; mais, en même temps, nous nous trouvons devant le danger d'une guerre thermonucléaire.

44. L'Organisation des Nations Unies a été créée par des pays dotés de systèmes sociaux différents. Elle a été conçue par les puissances alliées et associées de la coalition antifasciste à l'époque de la seconde guerre mondiale. Ceux qui avaient uni leurs forces contre les périls de la guerre et dans la victoire ont compris la nécessité d'agir ainsi afin d'assurer aux peuples du monde un avenir de liberté et de paix.

45. Les contradictions de l'Organisation se sont manifestées dès sa naissance. Le 26 juin 1945, les fondateurs des Nations Unies signaient la Charte à San Francisco, s'engageant à servir ses nobles objectifs. La ratification de la Charte était à peine amorcée que, quelques semaines plus tard, les 6 et 9 août 1945, des bombes atomiques étaient lancées sur Hiroshima et Nagasaki, au Japon.

46. Depuis lors, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des résolutions sur les principes des négociations relatives au désarmement général et complet; des traités internationaux ont été conclus sur la limitation partielle de la course aux armements; des pourparlers bilatéraux et multilatéraux ont été engagés en vue de nouveaux accords et traités pour écarter le danger d'une guerre thermonucléaire — et tout cela, sous la menace d'une guerre thermonucléaire réelle. On parle peu de cette situation ces jours-ci. De temps à autre, l'idée fautive se répand dans l'opinion publique que l'accroissement de la puissance thermonucléaire destructrice constitue, d'une façon permanente ou définitive, la principale protection contre le danger d'une guerre thermonucléaire.

47. Il nous faut déployer de nouveaux efforts pour nous lancer dans la voie que les Nations Unies ont tracée, sur la

proposition de l'Union soviétique, en vue d'arrêter les principes du désarmement général et complet.

48. La signature de la Charte des Nations Unies a presque coïncidé avec l'horrible tragédie des deux premières bombes atomiques. Aujourd'hui, les négociations sur les principes généraux du désarmement général et complet coïncident avec la menace permanente d'une guerre thermonucléaire.

49. Le tragique de cette situation est que, même sans nouvelle guerre mondiale, sans guerre thermonucléaire, la course aux armements et son engrenage risquent de détruire d'abord les grandes puissances qui y participent elles-mêmes et, en fin de compte, l'humanité tout entière. Les dimensions de cette course aux armements toujours plus insensées dépassent l'imagination de l'homme. Elle peut s'étendre à de nouveaux types d'armes, encore inconcevables de nos jours mais que les nouvelles découvertes scientifiques pourraient bien fabriquer demain. Elle peut s'étendre à de nouveaux domaines, aux profondeurs des océans, aux distances infinies de l'espace extra-atmosphérique, aux corps célestes et même à d'autres systèmes solaires. Toute l'humanité risque d'y être peu à peu plongée. Il est normal, aujourd'hui, de parler de deux Etats thermonucléaires. Je me demande s'il n'y en a pas davantage. En plus des cinq Etats nucléaires, nous en connaissons pour le moins 10 autres qui peuvent à n'importe quel moment se mettre à produire des armes atomiques. Si tout ce processus ne peut être renversé, le cercle peut s'élargir à l'infini. A peine le Traité de non-prolifération [résolution 2373 (XXII)] était-il entré en vigueur que l'un des signataires — je peux même bien dire qu'il s'agit des Etats-Unis d'Amérique — nous a fait savoir qu'aux yeux de ses dirigeants il était regrettable que le Japon et la République fédérale d'Allemagne ne possèdent pas d'armes atomiques!

50. L'apparition de nouvelles industries d'armements nucléaires, l'élargissement du cercle des Etats thermonucléaires, outre qu'ils rendent le danger de guerre absolument incalculable, empêchent l'humanité d'utiliser l'énergie et la technologie des nouvelles découvertes pour son bien, absorbent d'immenses ressources qui pourraient servir à résoudre les problèmes vitaux et nuisent à l'existence matérielle des hommes dans le monde entier.

51. Tous nos efforts doivent se conjuguer pour renverser cette tragique situation.

52. Comment ces dangers peuvent-ils être diminués et les négociations couronnées de succès? Une condition déterminante est l'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Les pourparlers directs entre ces deux grandes puissances, qui portent la plus lourde part des responsabilités, doivent être plus productifs. Le terrain serait plus favorable si les relations entre les cinq Etats nucléaires étaient améliorées pour qu'ils puissent tous négocier en vue de réduire la course aux armements, d'éliminer le danger d'une guerre thermonucléaire et les causes de conflits armés. Tant que l'Union soviétique, la République populaire de Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni n'assureront pas solidairement la responsabilité de cette affaire, il ne pourra y avoir d'accord satisfaisant assurant le désarmement, conjurant la course aux armements et le danger d'une troisième guerre mondiale.

53. Tout cela est rendu difficile ou pratiquement impossible par l'existence, de nos jours, de deux conflits armés: la

guerre du Viet-Nam, qui est devenue une nouvelle guerre d'Indochine, et la situation créée au Moyen-Orient par une guerre d'agression. Il y a également d'autres difficultés moins flagrantes, voire cachées: la tension du côté de la Corée, en Asie, et les relations entre les deux Etats allemands en Europe.

54. Malgré leur diversité et leur nature différente, ces problèmes sont liés entre eux par le fait même des contradictions fondamentales de notre époque. Si vous prenez le monde, dans le plein sens du mot, si vous prenez les entreprises humaines les plus diverses, depuis les ressources de la terre jusqu'aux profondeurs des océans et de la surface du globe jusqu'à l'espace extra-atmosphérique, tous ces éléments agissent les uns sur les autres, tantôt se complétant, tantôt se contrariant. Cette interdépendance générale des divers fronts signifie que rien ne peut être réglé dans aucun de ces secteurs sans que tous ne soient stabilisés. D'une part, il faut lutter pour une solution dans tous les secteurs simultanément et, d'autre part, il faut s'efforcer de progresser dans tous ceux où les conditions s'y prêtent le mieux.

55. Actuellement, en Europe, nous avançons dans des conditions favorables vers la consolidation de la paix et de la sécurité, vers la confiance dans la paix et la sécurité européennes. Mais, en même temps, nous savons que l'Europe se trouve en état d'interaction avec le monde entier et cette évolution ne doit pas diminuer notre vigilance ni la nécessité de reconnaître que les problèmes d'autres parties du monde peuvent influencer la situation en Europe.

56. La fin de la guerre, un règlement politique en Asie du Sud-Est, outre qu'elle servirait la paix et la juste cause des peuples du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge, faciliterait la solution de tous les autres grands problèmes internationaux. Tout comme, en 1965, l'intensification de l'agression des Etats-Unis et les premiers bombardements du territoire de la République démocratique du Viet-Nam nous firent entrer dans une nouvelle phase de tensions internationales accrues, augmentant du même coup le danger de conflits internationaux plus étendus, de même, aujourd'hui, des initiatives nouvelles peuvent-elles se produire en Asie du Sud-Est si nous trouvons la voie d'un règlement pacifique. Tout cela aurait un effet favorable sur le Moyen-Orient, sur l'Extrême-Orient, sur l'Europe et jusque sur les négociations liées à la sécurité internationale ainsi que sur les pourparlers soviéto-américains relatifs à la limitation des armements.

57. La nécessité d'un tel règlement pacifique dans l'Asie du Sud-Est est évidente pour tout le monde. Même aux Etats-Unis, il ne semble pas qu'il y ait un seul groupe d'opinion sérieux qui s'imagine pouvoir remporter une victoire militaire en Asie du Sud-Est. Une ébauche réaliste de règlement pacifique commence à se dessiner.

58. Au début de l'escalade, dès l'automne 1965, il devint évident que les pourparlers entre les agresseurs et leurs victimes ne seraient possibles que si les Etats-Unis arrêtaient les bombardements de la République démocratique du Viet-Nam, de façon inconditionnelle et sans menace de les reprendre. En effet, c'est bien la fin des bombardements du Nord-Viet-Nam qui a ouvert la voie des négociations en 1965. Aujourd'hui, en 1970, ce qui ressort à l'évidence,

c'est que les opérations militaires ont été étendues au Laos et au Cambodge et que les pourparlers de Paris ne font aucun progrès du fait que les Etats-Unis empêchent la formation d'un gouvernement de coalition à Saigon.

59. C'est aujourd'hui le problème clef en Asie du Sud-Est. Si ce problème pouvait être résolu et si cette question recevait sa réponse, il serait possible de trouver une solution de bon sens à toutes les autres questions. De même qu'à l'époque des conférences internationales sur l'Asie du Sud-Est, en 1954 et en 1962, on a observé un effet favorable sur toute la situation internationale, de même, après la formation d'un gouvernement de coalition à Saigon, les événements de l'Asie du Sud-Est pourront prendre un nouveau tour et une conférence internationale pourrait avoir un effet salutaire non seulement en Asie du Sud-Est, mais aussi pour la cause de la paix et de la sécurité universelles.

60. La situation dans le Moyen-Orient, qui est le résultat d'une agression, est dans une certaine mesure liée à la situation en Asie du Sud-Est. Si la situation internationale générale n'avait été aggravée par l'agression des Etats-Unis au Viet-Nam, les militaristes du Gouvernement d'Israël n'auraient pas osé, en 1967, lancer une attaque contre les pays arabes. Les actes d'agression continus des Etats-Unis dans le Sud-Est asiatique donnent au Gouvernement d'Israël la hardiesse de retarder son acceptation de la résolution de 1967 du Conseil de sécurité, de maintenir des conditions d'agression et même de lancer de nouvelles attaques. Selon la Charte des Nations Unies, si le Conseil de sécurité n'est pas capable de protéger un pays attaqué, ce pays a le droit, selon l'Article 51, de recourir à la légitime défense, y compris par la force.

61. Le Gouvernement israélien se trompe dans son jugement sur les conditions du droit international s'il s'imagine qu'il peut négocier sur un pied d'égalité avec les pays arabes voisins tout en continuant d'occuper illégalement les territoires qu'il a conquis par son agression. Il faut d'abord qu'Israël fasse cesser cette agression, qu'il quitte les territoires occupés; alors, et alors seulement, Israël pourra participer légitimement aux négociations pour une solution au Moyen-Orient. Mais en attendant les pays arabes auront le droit, en vertu de la Charte des Nations Unies, de se préparer à reconquérir ces territoires, même par la force des armes.

62. Les pays arabes, considérant les intérêts de leur propre peuple et ceux de l'humanité, espèrent trouver une solution fondée sur un règlement pacifique. La collectivité internationale a subi une grande perte en la personne du grand dirigeant qu'était le président Gamal Abdel Nasser, de la République arabe unie. En cette même enceinte, j'ai déjà dit tout le respect du peuple hongrois pour la mémoire du président Nasser et sa sympathie profonde pour le peuple arabe en deuil qui lutte pour ses droits.

63. Les principes d'une solution à cette crise du Moyen-Orient se trouvent exposés dans la résolution de 1967 du Conseil de sécurité [242 (1967)]. Ces principes pourront être mis en œuvre lorsque Israël retirera ses troupes des territoires qu'il occupe par agression. Les conditions de ce retrait doivent être déterminées par des accords internationaux. Ensuite, toutes les autres clauses de la résolution du

Conseil de sécurité devraient être garanties par des accords internationaux.

64. Tout progrès vers la solution des problèmes au Moyen-Orient aura des conséquences favorables sur le règlement de tous les autres conflits et problèmes internationaux, en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique latine.

65. Il faut avancer vers le règlement de ces différentes questions concrètes aussi bien séparément que conjointement et parallèlement à tous les grands problèmes généraux.

66. A cette session commémorative, la proposition de l'Union soviétique portant sur les questions de paix et de sécurité internationales, tout en visant à améliorer l'atmosphère politique générale, encourage de la sorte la solution de certaines questions concrètes.

67. Comment donc notre monde a-t-il changé en ces 25 années? Comment a-t-il changé en ce qui concerne la coexistence pacifique des peuples?

68. Brièvement, on pourrait répondre ce qui suit: le système colonial s'est désintégré une fois pour toutes, irrévocablement. La domination coloniale, sous sa forme ancienne, n'existera plus jamais. Mais les problèmes de l'indépendance économique des pays libérés sont restés sans solution. Il existe encore des survivances du système colonial. De temps à autre, des efforts néo-colonialistes se font jour. Le sort du monde est marqué par les problèmes du développement des pays récemment libérés du joug colonial.

69. La désintégration du système colonial traditionnel a ouvert la porte à une nouvelle phase de l'histoire mondiale. Nous, Hongrois, ici même, aux Nations Unies, nous avons ressenti d'une façon particulièrement favorable les conséquences de ces événements. Au plus fort de la guerre froide, les représentants des pays qui auraient voulu se servir de la Hongrie pour attaquer l'Union soviétique ont lancé aux Nations Unies une campagne générale de guerre froide contre la République populaire de Hongrie. Ils auraient voulu se servir de l'Organisation pour retourner la Hongrie et son peuple contre leurs propres intérêts. Ces tentatives ont duré pendant des années. Ces manœuvres réactionnaires étaient évidemment vouées à l'échec dès le début par l'évolution naturelle de la vie du peuple hongrois, par le changement des rapports de forces internationales. Mais, ici, aux Nations Unies, la futilité de ces efforts était particulièrement flagrante du fait d'une situation nouvelle qui, avec l'apparition de nouveaux Etats Membres, faisait passer le centre d'attention des artifices de la guerre froide aux problèmes fondamentaux de l'histoire moderne.

M. El-Shibib (Irak), vice-président, prend la présidence.

70. En cela, les pays socialistes ont reçu une aide considérable de la part des nouveaux Membres libérés du statut colonial. En fait, si la prétendue question de Hongrie a été, de même que d'autres faux problèmes, éliminée de l'ordre du jour, ce fut en grande partie grâce à l'apparition de nombreux pays libérés du colonialisme et à leur participation aux travaux des Nations Unies. Le peuple hongrois qui, maintenant, suit la voie du développement

pacifique se tourne avec respect vers les peuples des pays en voie de développement; il sait, par expérience, que la libération de ces peuples, la désintégration du système colonial ont eu une influence favorable sur les relations entre les grandes puissances internationales, ont amélioré l'atmosphère générale internationale, ont diminué les tensions et ont favorisé la coopération internationale.

71. A la fin de la seconde guerre mondiale, le système traditionnel du colonialisme était encore presque intact; mais à partir de ce moment, il s'est désintégré de plus en plus rapidement. L'Assemblée générale des Nations Unies a mis au point la Déclaration sur l'élimination du système colonial en 1960, à l'occasion du quinzième anniversaire de l'Organisation. Les résultats obtenus sont importants et historiques. Nous sommes heureux de le dire aujourd'hui, 10 ans après la Déclaration et à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Mais, même si l'on ne parle plus de centaines de millions, nous savons que environ 30 millions d'êtres humains vivent encore aujourd'hui sous le joug colonial et les pays libérés n'ont pas encore atteint leur indépendance économique. C'est surtout sur ce plan qu'ici et là le néo-colonialisme arrive encore à marquer des points.

72. La République populaire hongroise considère les problèmes des pays en voie de développement comme communs à toute l'humanité. C'est pourquoi elle saisit toutes les occasions d'intensifier ses relations avec ces pays et recherche les moyens d'une coopération économique et politique avec eux.

73. Nous nous sommes beaucoup intéressés à la Conférence d'Addis-Abéba des pays africains³. Un signe favorable de la situation internationale actuelle est que les contradictions internes de l'Organisation de l'unité africaine vont en s'atténuant et que se renforce son unité d'action contre les vestiges du système colonial, contre la politique d'*apartheid* de la République sud-africaine.

74. La Conférence des pays non alignés⁴ à Lusaka a renforcé le front de l'anti-impérialisme et de l'anticolonialisme. Nous éprouvons beaucoup d'estime pour ceux qui ont aidé la Conférence à avancer dans cette bonne voie.

75. La République populaire hongroise considère la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aussi bien que la première et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement comme des entreprises de la plus haute importance dans la situation internationale actuelle, et s'efforce de participer aux projets de coopération internationale visant à encourager l'indépendance et le progrès des peuples en voie de développement.

76. Le développement des pays libérés du joug colonial est sujet de nombreuses contradictions. Ici même, certains expriment l'opinion que le rythme de la libération aurait été trop rapide. Ce point de vue est surtout soutenu par ceux qui n'osent pas admettre les horreurs du passé

colonial. Quelles que soient les difficultés dues aux questions restées sans solution dans les pays récemment devenus indépendants, cela ne diminue en rien l'importance de ces faits historiques que sont l'effondrement des empires coloniaux et la fin des atrocités commises par le colonialisme.

77. En 1960, l'Assemblée générale des Nations Unies déclarait que tous les pays coloniaux devraient accéder à l'indépendance pour le vingtième anniversaire des Nations Unies. Or, nous célébrons actuellement le vingt-cinquième anniversaire et certains territoires coloniaux existent encore. Et pourtant, si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous pouvons considérer les 25 dernières années comme la période historique de l'effondrement du système impérialiste. Un des lieux où ce phénomène aux conséquences incalculables s'est manifesté de façon éloquente a été la salle même de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ceux qui ont construit cette salle ne pouvaient pas prévoir à quel rythme s'effondrerait le système impérialiste. Au cours de cette période de rapide désintégration des empires coloniaux, chaque année, il fallait ajouter de nouveaux sièges pour les délégations admises dans cette salle. Lors de sa création, l'Organisation comptait 51 Etats Membres, aujourd'hui elle en compte 127. Il n'y a plus assez de place dans cette salle quoique les représentants de pays très importants n'y soient pas encore.

78. Quels changements se sont produits dans les conditions de la coexistence humaine et des systèmes sociaux au cours des 25 dernières années?

79. En bref, on peut répondre à cette question de la façon suivante: pendant ce temps, le système socialiste mondial est apparu, tandis que les relations internationales entre les puissances ont radicalement changé. Parmi les Etats Membres des Nations Unies, un nombre sans cesse croissant de pays cherchent de nouveaux moyens de se développer. Le fait que le nouvel ordre social a acquis des dimensions mondiales a eu un effet décisif sur les événements internationaux de ces 25 premières années. Il a eu un effet sur la désintégration du système colonial. Du temps des générations précédentes, les guerres coloniales exigeaient un lourd tribut de vies humaines. Le fait qu'à notre époque les forces luttant pour l'indépendance dans les pays coloniaux ont pu être victorieuses en si peu de temps s'explique dans une large mesure par l'existence du nouveau système mondial qui a mis un frein à la politique de puissance internationale des anciens colonisateurs.

80. Le fait qu'il a été possible, jusqu'ici, d'éviter une nouvelle guerre mondiale et de limiter les guerres d'agression actuelles, dans l'espoir de les éliminer complètement, peut s'expliquer en grande partie par la force du nouveau système mondial du socialisme.

81. Le fait qu'après Hiroshima et Nagasaki nous n'avons pas eu d'autres villes, dans l'une ou l'autre partie du monde, à citer comme victimes de bombes atomiques et que, jusqu'à présent, une guerre thermonucléaire n'a pas éclaté, est dû essentiellement à l'existence du nouveau socialisme mondial dont l'idéologie vise à assurer à l'humanité un avenir de paix et dont la puissance cherche à contenir les dangers d'une agression thermonucléaire.

³Septième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abéba du 1er au 3 septembre 1970.

⁴Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

82. La deuxième question était: qu'est devenue l'Organisation des Nations Unies au cours des 25 dernières années et quel rôle a-t-elle joué dans ce processus de changements historiques?

83. En bref, on peut répondre à cette question de la manière suivante: pendant ce quart de siècle de son histoire, l'Organisation des Nations Unies a grandi au-delà de toute attente avec des fortunes diverses — des succès et des échecs, des illusions et des frustrations. Ses multiples domaines d'activité se sont également accrus dans d'énormes proportions. Et malgré tout, il subsiste parmi nous beaucoup d'incertitudes, de malentendus et de controverses quant à la réalisation de la mission essentielle des Nations Unies. Cette session commémorative le prouve à l'évidence. Nombre d'entre nous — presque tous — se réjouissaient à l'avance de ce vingt-cinquième anniversaire. Nombre d'entre nous attendaient beaucoup de l'ordre du jour de cette session, de la discussion générale et des résolutions. Mais nous espérons tous que les représentants des gouvernements des Etats Membres pourraient procéder à des négociations et tenir des discussions officielles sur certaines questions sujettes à controverse pour en préparer la solution. Tout donne à penser que ces espoirs ne seront pas réalisés. Certains pays portent une responsabilité toute particulière à cet égard. Le succès et l'échec de cette session commémorative pourrait bien être un symbole de l'histoire des Nations Unies et des problèmes fondamentaux que pose la réalisation de leur mission essentielle.

84. Comme vous le savez très bien, Monsieur le Président, les fondateurs de l'Organisation ont créé les Nations Unies en tant que tribune permettant la coopération entre pays de systèmes et d'intérêts différents. Le but essentiel de la coopération est le maintien de la paix et de la sécurité.

85. A la présente session, il est de bon ton de faire ressortir que l'organisation internationale a perdu de son importance. Au cours des débats, on a donné diverses explications de cette importance amoindrie des Nations Unies. Certains l'expliquent par le fait que le Conseil de sécurité a plus de droits que l'Assemblée générale et y voient un facteur d'amoindrissement pour les Nations Unies. D'autres cherchent une explication dans le droit spécial dont jouissent les membres permanents du Conseil de sécurité — le droit de veto. D'autres encore estiment que la gloire des Nations Unies s'estompe avec l'accroissement rapide du nombre des Membres, à la participation active des nouveaux Etats Membres qui sont des pays en voie de développement.

86. Au cours de leur histoire, les Nations Unies ont traversé plusieurs crises: en 1950, au moment de la guerre de Corée; en 1956, au moment de la crise de Suez; au plus fort de la guerre froide, lorsqu'on a tenté de se servir des Nations Unies contre la Hongrie; en 1964 et 1965, au début de l'escalade de la guerre au Viet-Nam, lorsqu'on a, une fois de plus, essayé de faire jouer, de la façon la plus anticonstitutionnelle, les dispositions de l'Article 19 de la Charte.

87. Chaque fois qu'un groupe de puissances a tenté d'utiliser l'Organisation à des fins contraires aux buts de la Charte — ou, à tout le moins, différents — les Nations Unies se sont trouvées dans une situation critique.

88. L'Organisation des Nations Unies perd vraiment de son importance lorsqu'elle est en butte à de telles tentatives. Si, avant et pendant la présente période, le Gouvernement des Etats-Unis n'avait pas relancé sa politique dite de force, cette session aurait pu produire des résultats plus nombreux et plus importants.

89. L'Organisation des Nations Unies a été créée après la seconde guerre mondiale en tant qu'institution de coopération internationale. En cela, elle diffère fondamentalement de la Société des Nations, issue de la première guerre mondiale. A l'époque, cette dernière était une assemblée vivant à l'ombre des théories abstraites et factices du droit international imposé par les puissances victorieuses de la première guerre mondiale. Ballottée par les changements de rapport des forces en Europe, elle finit par couler sous le poids de ses propres contradictions fondamentales.

90. L'Organisation des Nations Unies, au contraire, est une institution de coopération internationale. Elle a pour tâche de concilier les intérêts mutuels des grandes puissances et des petits pays, les intérêts communs des pays socialistes et des pays capitalistes, conformément aux principes de liberté, d'indépendance et de paix.

91. Au cours des 25 dernières années, le rapport des forces a beaucoup changé. Le cinquième siège permanent du Conseil de sécurité est occupé par une délégation qui ne représente aucune grande puissance. D'autre part, l'Union soviétique et les Etats-Unis sont devenus des puissances inouïes, sans précédent dans l'histoire. Entre-temps, le nombre des Etats a augmenté à la suite de mouvements d'indépendance et d'autres mouvements politiques. En 1945, l'ONU comptait 51 Etats Membres; aujourd'hui, elle en compte 127. Cependant, un certain nombre d'Etats importants ne sont pas représentés parmi nous. C'est le cas de la République populaire de Chine, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, des peuples de la Corée et du Viet-Nam.

92. Le monde et les rapports des forces dans leur ensemble ont beaucoup changé au cours de ces décennies, mais le principe sur lequel repose l'Organisation des Nations Unies est resté le même. L'Organisation doit devenir une tribune de coopération entre petits et grands pays dotés de systèmes différents, dans l'intérêt de tous les Etats Membres. Si bonnes soient ses intentions, toute proposition qui compromet le principe et la possibilité d'une coopération efficace entre tous les Etats Membres compromet l'avenir des Nations Unies et les intérêts des Etats Membres, je dirai même, les intérêts de la paix et de la sécurité mondiales. C'est le cas des propositions qui visent à transférer les pouvoirs du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, à faire dépendre la valeur d'un vote du montant des contributions financières, à abroger le droit de veto afin d'amoindrir l'interdépendance des grandes puissances qui ont la responsabilité principale de prévenir une guerre thermonucléaire, ou encore à faire des Nations Unies une sorte de parlement mondial plutôt qu'une tribune de coopération internationale.

93. Nous agissons dans l'intérêt de tous les Etats du monde et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité si les principes de la Charte restent inchangés et si, en améliorant les activités des Nations Unies, nous tenons seulement compte

des changements d'attitude des Etats Membres à l'égard de leur responsabilité internationale. Tout affaiblissement des dispositions actuelles de la Charte liant les grandes puissances les unes aux autres et conférant des droits spéciaux aux membres du Conseil de sécurité met en danger les intérêts de ces mêmes petits Etats qui, de temps en temps, avancent des propositions dans ce sens.

94. Ce n'est pas par hasard que les résultats les plus importants des 25 dernières années ont été obtenus par les institutions spécialisées des Nations Unies. Il serait bon de les protéger des tentations de la politique de force et de la guerre froide pour qu'elles restent des tribunes de coopération internationale. A cet égard, les unes créées depuis longtemps, les autres récemment, nous avons: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Il faut mettre à profit l'expérience de ces organes pour que l'Organisation des Nations Unies devienne une organisation de coopération internationale aussi efficace que possible dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons être une organisation de coopération internationale.

95. La troisième question était: qu'est-il advenu de la Hongrie pendant le quart de siècle écoulé depuis la seconde guerre mondiale? La réponse peut se résumer comme suit.

96. En 1945 — à la fin de la seconde guerre mondiale année de la création des Nations Unies, la Hongrie était au point le plus bas de son histoire millénaire, riche de succès et d'échecs, et à la veille de la destruction. Elle vivait une époque profondément tragique. Aujourd'hui, la Hongrie connaît la période la plus calme de son histoire, le peuple hongrois se développe rapidement et le pays entretient des relations de sincère amitié avec ses voisins, après plusieurs siècles d'hostilité.

97. Les 25 années écoulées ont représenté une ère nouvelle non seulement pour la Hongrie mais aussi pour toute l'Europe. Il est juste de parler de l'Europe à propos de la Hongrie, car les événements de Hongrie ont eu des répercussions sur l'histoire moderne de toute l'Europe.

98. L'Europe dans son ensemble connaît la plus longue période de paix de son histoire. Cela est dû essentiellement au fait qu'au lieu des vicissitudes de l'ancienne politique d'équilibre des forces qui a provoqué des guerres appelées de noms différents — guerre de Cent Ans, guerre de Trente Ans, première et seconde guerre mondiale — nous connaissons actuellement une politique de coexistence pacifique. Un élément fondamental de ce changement historique est constitué par le fait qu'au centre et à l'est de l'Europe un nouveau système social — le socialisme — a permis une nouvelle forme de développement, et ce système nouveau a ainsi créé les conditions dans lesquelles le militarisme et le "revanchisme" ont de moins en moins de succès en Europe.

99. Parmi les facteurs qui caractérisent cette nouvelle situation en Europe, il y a le traité⁵ entre l'Union

soviétique et l'Allemagne de l'Ouest, les progrès réalisés dans les négociations entre la Pologne et l'Allemagne de l'Ouest, les préparatifs des conversations entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Ouest, les réunions entre représentants de la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne sur la base du droit international.

100. Un principe directeur de la politique étrangère de la Hongrie est de créer les conditions internationales les plus favorables à la vie de son peuple, conformément aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales et, au premier chef, de la paix et de la sécurité en Europe. Pour atteindre cet objectif la Hongrie a conclu une alliance étroite d'abord avec l'Union soviétique et en même temps avec d'autres pays socialistes dans le cadre du Traité de Varsovie et du Conseil d'assistance économique mutuelle; elle développe de multiples relations avec les pays en voie de développement ainsi que sa coopération dans le domaine industriel tout en renforçant d'une manière générale ses relations avec les pays capitalistes avancés sur la base d'une saine interprétation des principes de la coexistence pacifique.

101. La République populaire hongroise considère les Nations Unies comme un forum international servant également ses intérêts propres, forum où la coopération entre les peuples peut être encouragée pour le bien et le progrès des peuples du monde entier, de la paix et de la sécurité internationales.

102. Un événement important dans la vie de mon pays aura lieu dans quelques semaines: le Congrès du parti des travailleurs socialistes hongrois qui fournira l'occasion de faire le bilan de l'œuvre accomplie, d'examiner notre attitude actuelle et de déterminer notre politique intérieure et étrangère future. Je puis dire, sans crainte de me tromper, comme en témoignent les réunions et les manifestations de masse qui ont eu lieu en Hongrie ces jours derniers, que le Congrès du parti réaffirmera la politique intérieure suivie par la Hongrie et renforcera son influence dans le domaine des affaires internationales. Ce sera là une manifestation de stabilité.

103. La quatrième question est la suivante: que va-t-il se passer maintenant? Qu'allons-nous faire? Quelle leçon pouvons-nous tirer du quart de siècle écoulé, de la contribution des Etats Membres? Comment cette expérience peut-elle nous aider, aux Nations Unies et au-dehors à préparer pour l'humanité un avenir pacifique et heureux?

104. Nous devons être conscients du fait que les Nations Unies sont une communauté d'Etats Membres entre lesquels il existe des différences et des antagonismes. La différence qui existe entre le capitalisme et le socialisme est un antagonisme. Mais, à l'échelle mondiale, les pays socialistes et les pays capitalistes sont liés par de nombreuses responsabilités communes. Des différences marquées ont séparé et séparent encore les nations coloniales des pays colonisés, mais il existe entre eux des responsabilités communes. D'après conflits opposent les agresseurs et leurs victimes, mais ils ont pourtant des responsabilités communes dans la situation actuelle du monde.

105. Je pourrais énumérer les divergences. Je pourrais souligner les différences qui existent entre pays hautement

⁵Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

développés et pays en voie de développement ainsi que les diversités dues à la couleur de la peau ou aux différences de culture. Mais quels que soient les antagonismes et autres divergences qui peuvent exister, il y a entre nous des liens de responsabilité commune. Ici aux Nations Unies, nous devons nous efforcer, sans insister sur les divergences ou les conflits, de rechercher les facteurs de responsabilité commune propres à nous unir, réduisant ainsi les causes de tension, supprimant les dangers de guerre et mettant fin aux conflits en cours.

106. L'humanité doit choisir entre la guerre thermonucléaire et la coexistence pacifique, c'est-à-dire le règlement des différends par des moyens essentiellement pacifiques.

107. La République populaire de Hongrie participe à l'édification de l'avenir des Nations Unies dans la conviction que notre organisation doit éliminer le danger de la guerre thermonucléaire, promouvoir la compréhension mutuelle, assurer un avenir de bonheur et de paix à tous les peuples du monde.

108. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Je donne la parole à S. E. M. Mohsen Alaini, premier ministre et ministre des affaires étrangères de la République arabe du Yémen.

109. *M. ALAINI (interprétation de l'anglais)*: C'est pour mon gouvernement et pour moi-même une source de profonde satisfaction, Monsieur le Président, que de vous présenter nos plus chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette session commémorative de l'Assemblée générale de l'ONU. Ma délégation est fière d'assurer le Président de l'Assemblée générale de sa coopération. Nous transmettons également au Secrétaire général notre respect et nos félicitations pour les efforts inlassables et le dévouement dont il a fait preuve en faveur de la paix, de la justice et du progrès.

110. Un quart de siècle s'est écoulé depuis la fondation de l'ONU. Aujourd'hui, alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de notre noble organisation, le moment est venu de regarder en arrière afin de constater nos succès et nos échecs au cours des 25 années écoulées. En cette session commémorative, nous devons rappeler les objectifs principaux que les Membres fondateurs ont fixés pour l'ONU. A la Conférence de San Francisco, l'idée dominante a été de sauver les générations futures du fléau de la guerre et maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet idéal est encore valable aujourd'hui. La Charte accorde à la paix et à la sécurité internationales la priorité parmi les buts à atteindre. La Charte affirme également que tous les Etats Membres doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat Membre, et que c'est là une obligation formelle pour tous les Etats Membres.

111. La communauté mondiale a été témoin de nombreuses violations délibérées, incompatibles avec les principes énoncés dans la Charte, sans que notre organisation ait été capable ou désireuse d'agir pour s'acquitter de ses responsabilités conformément à la Charte. C'est pourtant notre responsabilité directe, en tant que Membres de l'ONU, d'honorer et de respecter la Charte et les valeurs

qu'elle proclame, sinon nous détruirons l'ONU en tant qu'institution de paix, de progrès et de justice pour l'humanité.

112. Mon gouvernement estime que l'échec de l'ONU peut être attribué aux éléments suivants: tout d'abord, certaines grandes puissances et certains Etats Membres ne veulent pas coopérer avec l'ONU lorsque leurs intérêts individuels ne sont pas immédiatement en jeu; ensuite, l'existence de ce que l'on a appelé "deux poids et deux mesures" au sein de l'Organisation, ce qui a permis aux intérêts nationaux particuliers de prendre le pas sur les intérêts collectifs représentés par l'ONU.

113. Le problème du Viet-Nam continue d'être sérieusement préoccupant pour la paix mondiale et la sécurité internationale. Nous croyons fermement que le retrait total d'Indochine des troupes étrangères d'occupation est une condition préalable à tout règlement pacifique durable. Le peuple du Viet-Nam doit avoir la liberté d'exercer son droit de décider de son sort et de bâtir son avenir sans aucune ingérence extérieure.

114. La République populaire de Chine, avec ses 700 millions d'habitants, ne peut pas et ne doit pas rester exclue de l'ONU. L'absence de la République populaire de Chine diminue l'universalité et l'efficacité de notre organisation et est en contradiction avec ses principes et ses idéaux.

115. Le maintien du régime colonial en Namibie, du régime raciste, illégal et minoritaire de Salisbury et de l'Afrique du Sud, et la sauvage guerre coloniale menée contre les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) ralentissent les efforts déployés par l'ONU pour instaurer une paix fondée sur la justice et conforme à la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ma délégation est convaincue que l'élimination totale du racisme colonial est un facteur décisif pour la réalisation d'une paix internationale fondée sur la justice. C'est seulement sur cette base que l'ONU pourra obtenir la confiance de peuples dans les buts et principes auxquels notre organisation s'est vouée.

116. Ma délégation considère le développement économique général comme l'un des problèmes les plus urgents qui se posent actuellement au monde. Les solutions qui réclame ce problème ne sauraient être obtenues que grâce à la réelle coopération de toutes les nations et de toutes les organisations internationales.

117. Certes, la responsabilité primordiale du développement incombe aux pays en voie de développement; mais les nations développées doivent aussi assumer un rôle essentiel dans la recherche d'une solution aux problèmes économiques des pays en voie de développement. Je dois également insister sur la responsabilité de l'ONU pour ce qui est du développement économique en tant que condition permettant d'atteindre ses objectifs. Jusqu'ici, l'ONU n'a pas été pleinement efficace dans le domaine du développement économique. Par exemple, la première Décennie des Nations Unies pour le développement s'est soldée par un échec complet. Aujourd'hui, le revenu *per capita* dans les pays en voie de développement reste en dessous de ce qu'exigent la dignité et le confort de l'homme. La pauvreté chronique, le sous-emploi et le

chômage constituent toujours des problèmes majeurs auxquels, en cette Décennie, doivent faire face les pays en voie de développement.

118. Ma délégation a la conviction que le développement constitue un élément essentiel de la marche vers la paix et la justice. Il ne saurait y avoir de paix ni de justice dans un monde où prévalent des disparités considérables de revenus. D'autre part, le développement, tel que nous l'envisageons, ne connaît pas de formule magique qui pourrait être appliquée à toutes les nations en général et à chacune d'elles en particulier. Cela est dû au fait que chaque pays dispose de différentes combinaisons de ressources et est dotée d'un cadre culturel qui lui est propre. C'est pourquoi j'insiste pour dire que le soin d'amorcer et d'assurer le développement incombe au premier chef à chaque pays en voie de développement. A ce propos, ma délégation accepte en principe le projet de résolution A/C.2/L.1104 qui est actuellement débattu à la Deuxième Commission. Ce projet reflète, dans l'ensemble, notre conviction que le développement doit être l'objectif international de la deuxième Décennie du développement et que la souveraineté et la pleine indépendance de tous les pays doivent être maintenues.

119. Au cours de cette session commémorative, nous devons regarder les faits en face et examiner les événements passés, quelque désagréables qu'ils soient à contempler, si nous voulons que l'Organisation voie ses efforts couronnés de succès et ne tombe pas dans le même piège d'irresponsabilité qui a perdu la Société des Nations. Nous croyons fermement que la mort de la Société des Nations a été causée par son attitude, par sa politique et par le fait qu'elle n'a pas tenu compte des problèmes des nations opprimées et faibles.

120. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le problème de la Palestine pour établir une comparaison et une conclusion. Le problème de la Palestine pourrait déclencher un holocauste dont personne n'oserait imaginer les résultats.

121. A l'issue de la seconde guerre mondiale, le régime de tutelle a pris fin dans plusieurs parties du monde et les peuples de ces territoires se sont vu octroyer le droit à l'autodétermination afin de régler leurs affaires intérieures conformément à leur libre choix.

122. Ce principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'a pas été appliqué à la Palestine. Le mandat britannique a pris fin. Cependant, contrairement aux termes et aux obligations de ce mandat, la Puissance mandataire a remis le pays à un groupe minoritaire, à l'exclusion de la majorité de la population. La pression politique de certaines grandes puissances s'est exercée sur l'ONU pour lui faire entériner cette situation absurde. Non seulement l'ONU s'est abstenue de déplorer l'expulsion des Palestiniens, mais elle a accepté la création d'un Etat juif, au déni total des droits de la majorité des Palestiniens, tant chrétiens que musulmans, et au mépris complet de la lettre et de l'esprit de la Charte.

123. Avec la bénédiction de l'ONU et de certaines puissances, et avec des méthodes rappelant encore au monde le cauchemar fasciste et nazi, la nouvelle autorité raciste en Palestine s'est engagée dans une politique double: terroriser et déplacer les Palestiniens autochtones, chrétiens

et musulmans; importer et implanter à leur place des étrangers de religion juive venant de pays où eux et leurs ancêtres avaient vécu depuis des centaines et même des milliers d'années.

124. Les sionistes poursuivent leur politique d'expansion non pas seulement en Palestine mais même aux dépens de l'intégrité territoriale de trois Etats Membres indépendants, limitrophes de la Palestine, pendant que l'ONU se borne à adopter des résolutions — que, comme nous le savons, l'agresseur n'exécutera jamais — ou encore à recueillir des contributions charitables pour les Palestiniens, désignés comme des "réfugiés", comme s'ils étaient destinés à vivre à tout jamais dans des camps de réfugiés ou à périr.

125. Après une longue et pénible période de plus de 20 ans de souffrances et d'attente, les Palestiniens qui vivent dans les camps, et dépendent de la charité publique, ont perdu patience et abandonné tout espoir d'obtenir justice par l'entremise de l'Organisation. C'est pourquoi nous les voyons maintenant essayer par leurs propres moyens, leurs sacrifices, leurs souffrances et au prix de leur vie, de redresser les torts qu'ils ont subis et de recouvrer leurs terres et leurs droits. Nous sommes certains que l'opinion publique mondiale et la conscience internationales, qui ont commencé à entendre leurs voix, appuieront leur juste cause. Nous sommes convaincus que malgré tous les obstacles qu'ils ont à surmonter, ils remporteront en fin de compte la victoire.

126. Nous espérons sincèrement que l'Organisation des Nations Unies révisera son attitude à l'égard du problème palestinien et du peuple de Palestine. Cette réévaluation, à notre avis, s'impose en raison des principes inscrits dans la Charte et de la volonté des Etats Membres de préserver cette organisation en tant que symbole d'espoir pour toutes les nations et en tant que gardienne de la paix, de la justice et du progrès dans le monde.

127. Je ne vois pas d'exemples de torts et d'injustice comparables à la cause palestinienne si ce n'est en Afrique du Sud et en Rhodésie. En effet, dans ces trois cas, des étrangers amenés de loin et de terres diverses s'implantent dans ces malheureux pays en chassant la population autochtone.

128. C'est à cette organisation et à ses Etats Membres qu'incombe la responsabilité de se dresser contre les forces de l'agression et contre les violations des droits fondamentaux de tous les peuples à la liberté et à l'indépendance, de défendre énergiquement le droit des peuples à l'autodétermination et à l'autonomie sur la base du principe "à chacun une voix".

129. Le Yémen est Membre des Nations Unies depuis 1947. Avant comme depuis cette date, il a toujours accordé une importance particulière à l'indépendance nationale et déploré toutes formes d'ingérence de puissances étrangères dans les affaires intérieures d'autres nations.

130. En 1962, le peuple yéménite a proclamé la République. Le peuple yéménite a ainsi mis fin au régime retardataire et réactionnaire qui le freinait sur la voie du progrès et du développement. De plus, ce régime avait isolé le Yémen, depuis des années, du monde du XXème siècle.

131. Bien que la jeune République ait connu des troubles intérieurs considérables et ait rencontré des difficultés dans ses relations avec d'autres pays, le Gouvernement du Yémen, dès le début de cette année, a remporté un grand succès dans ses efforts pour rétablir la paix et la stabilité. L'unité nationale a été faite et la République arabe du Yémen a normalisé ses relations avec les pays voisins et avec toutes les nations. Avant la fin de cette année, une constitution sera soumise à la ratification et un organe législatif national sera élu. Ainsi, nous continuerons à bâtir la structure politique et sociale de notre Etat afin de parvenir à un progrès réel dans les domaines du développement économique de l'instruction et de la santé publiques.

132. Mon pays tend très sincèrement la main aux Etats Membres des Nations Unies pour coopérer avec eux dans tous les domaines, dans le cadre de la Charte de l'Organisation et conformément aux principes du non-alignement.

133. Je terminerai ma déclaration en exprimant les félicitations de ma délégation à tous ceux qui travaillent avec diligence au Siège des Nations Unies et dans différentes parties du monde à la réalisation des objectifs de la Charte et à l'application de tous les principes que défend l'Organisation, avec l'espoir que l'avenir apportera la paix, la justice et la prospérité à toute la race humaine.

La séance est levée à 17 h 30.